vers documents concernant le port. Il a ensuite rendu hommage à l'explorateur.

M. Nordenskjœld a répondu en anglais. Il a dit qu'il était très touché de l'hommage qu'on lui rendait et qu'il garderait un souvenir profond de la réception qui lui était faite.

Cette réception a duré une heure un quart.

Le *Tijuka* a fait ensuite route pour Hambourg.»

Mortel accident de voiture à Wallon-Cappel

Dimanche dernier, dans l'après-midi, M. Smal, maréchal-ferrant à Wallon-Cappel se rendait en voiture, avec sa famille, à Hondeghem.

Tout à coup une terreur folle s'empara du cheval sans qu'on pût en déterminer la cause, l'animal prit le mors aux dents et partit à fond de train, cahotant violemment le char à bancs le long d'une route en lacets particulièrement dangereuse.

M. Smal, après avoir vainement essayé d'arrêter la bête, se jeta à bas de la voiture dans l'intention se saisir aux naseaux l'animal affolé.

La secousse qu'il imprima à la voiture jeta sur la route le petit Paul Smal, âgé de 5 ans : une roue passa sur la poitrine de l'enfant qui fut tué du coup.

Un déserteur à Cambrai

Un soldat d'infanterie, déserteur du 23e de ligne, régiment qui occupe à Paris la caserne du Château-d'Eau, s'est constitué prisonnier à la caserne de gendarmerie de notre ville.

Ayant effectué un congé de cinq années, ce militaire contracta, en octobre dernier, un rengagement de trois ans ; peu après il partait en bordée, il y a 25 jours de cela ; sans doute fatigué de sa liberté, parce que, sans ressources, le déserteur est venu se constituer prisonnier à Cambrai.

Il va être dirigé sur Lille.

Incendie à Maretz

Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie d'une grande violence a réduit en cendres la grange de la ferme Laude.

Les pompiers furent impuissants à enrayer le fléau ; le bâtiment était plein jusqu'aux combles de blé en gerbes.

Les pertes sont évaluées par M. Laude à une vingtaine de mille francs ; le fermier n'était malheureusement pas assuré.

ATTAQUE NOCTURNE A ROSENDAEL

Deux bélandriers, Théodore Bevierre et Paul Mekelberg revenaient de Rosendael à Dunkerque. Le premier était accompagné de sa fiancée Mlle Marie Verhaege, dont les parents sont patrons de la bélandre *La Grande Famille*.

Tout à coup, deux individus embusqués derrière une haie qui borde un fossé, bondirent de leur cachette et attaquèrent les trois passants.

Paul Mekelberg reçut un violent coup de couteau qu'il para de la main gauche. Bevierre tomba assommé par derrière, par un des malfaiteurs qui était armé d'une lourde pierre enroulée dans un mouchoir.

Aux cris de Mlle Verhaege, M. Benoît commissaire de police arriva, en même temps que plusieurs gendarmes et tous se mirent à la poursuite des malfaiteurs qui avaient pris la fuite, laissant sur le sol leurs victimes inanimées.

Celui qui était armé d'un mouchoir garni d'une pierre s'élança sur M. Benoît qui lui barrait la route. Mais le commissaire de police d'un coup de canne savamment appliqué le désarma.

Les gendarmes s'emparèrent alors du malfaiteur un nommé Dumelie, âgé de 24 ans.

Les deux blessés ont reçu des soins puis ont été reconduits à leur domicile.

Le DRAME CONJUGAL
de l'Hôpital de Tourcoing

L'enquête de la police n'a pu encore établir la provenance du coutelas de boucher dont s'est servi Feys pour poignarder sa femme.

La lame qui, nous l'avons dit, est d'une longueur de treize centimètres, porte comme inscription : NATTA-ABATTOIR-LILLE.

Feys a déclaré dimanche à M. Bourgois qu'il avait logé plusieurs jours à Lille, où il se disposait à retourner. La provenance du couteau serait peut-être facile à établir si l'on connaissait la maison où le meurtrier a logé.

M. Delattre, commissaire chargé de l'enquête, a convoqué pour aujourd'hui mercredi plusieurs témoins ; une femme qui accompagna Sylvie Vanspeybrouck à l'Hôpital ; des personnes qui assistèrent à des scènes de ménage entre les époux Feys.

FUNERAILLES DE LA VICTIME

Les obsèques de la victime auront lieu ce matin, à 9 heures. Elles seront purement civiles, selon la volonté de M. le curé de la paroisse Notre-Dame.

Les parents de Sylvie Vanspeybrouck ayant été solliciter son concours, le brave homme refusa net, pour la raison que les époux Feys s'étaient mariés sans passer par l'église.

Il conseilla ses solliciteurs de commander l'enterrement pour la première heure, afin d'éviter le scandale.

Ce conseilleur désintéressé oubliait qu'il existe à Tourcoing un arrêté municipal interdisant les levées du corps avant huit heures du matin.

Les parents décidèrent de se passer du ministère de M. le doyen et de faire fi de ses conseils.

La levée du corps aura lieu à 9 heures à l'Hôpital civil, rue Nationale, 122.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

SEANT A St-OMER

Audience du mardi 5 janvier

Présidence de M. TELLIER, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

INCENDIE VOLONTAIRE A LIEVIN

Accusé : Louis-Jean-Baptiste Magnier, âgé de 63 ans, épicier, demeurant à Liévin.

Défenseur : Me Vandenbrouque, du barreau de Béthune.

Le 16 septembre 1903, vers sept heures du soir, un incendie se déclarait à Liévin dans un immeuble appartenant au sieur Magnier ; la dame Magnier en était absente depuis plusieurs heures ; Magnier en sortait un moment avant l'apparition des flammes.

L'incendie fut rapidement éteint.

Mais les personnes qui pénétrèrent dans la maison purent constater l'existence de trois foyers d'incendie, disposés, l'un, dans la chambre du haut, le second, dans l'escalier conduisant à l'étage ; le troisième, sur l'escalier de la cave ; ces foyers se composaient de boîtes d'allumettes et de chiffons imprégnés de pétrole.

Magnier, bien que l'incendie ait éclaté vingt minutes à peine après son départ, affirme qu'il est dû à la malveillance, et il déclare qu'un étranger a dû s'introduire chez lui, y disposer les foyers, mettre le feu et s'enfuir.

Mais il a été constaté que la porte d'entrée était fermée à clef, et que les fenêtres de la maison étaient également closes.

Suivant police en date du 26 septembre 1901, Magnier avait assuré pour huit mille francs cette maison qui, marchandises comprises, n'en vaut pas plus de trois mille. Il était dans une situation très obérée : sa maison n'était pas payée, et il devait à divers créanciers près de quatorze cents francs, sans tenir compte des intérêts de certaines de ces dettes ; enfin ses créances s'élevaient à un chiffre insignifiant.

Sournois et jaloux, Magnier, dont la conduite était régulière, n'a pas toujours fait preuve d'une loyauté absolue à l'égard de ses fournisseurs ; il n'a subi aucune condamnation.

Magnier est acquitté.

MEURTRE et VOL QUALIFIE A TILQUES

Accusé : Henri-Etienne-Joseph Broussart, âgé de 21 ans, journalier, demeurant à Tilques.

Défenseur : Me Benoit, du barreau de St-Omer.

Dans la soirée du 16 octobre 1903, Broussart Henri, et Renaux Narcisse, celui-ci âgé de 68 ans, journalier à Tilques, sortaient ensemble, vers 8 heures et demie, du cabaret de la veuve Caillaux. Broussart avait offert à Renaux de l'accompagner parce que le temps était orageux.

Le lendemain matin, le corps de Renaux était retrouvé dans un fossé rempli d'eau, qui bordait la route, à 25 mètres du cabaret de la veuve Caillaux : la poche du pantalon du vieillard était retournée, le sac en toile qui contenait le montant de sa paye était retrouvé au fond du fossé ; le cadavre portait une blessure sur le haut du nez.

L'attitude suspecte, les réponses embarrassées de Broussart amenèrent son arrestation.

Il avoua bientôt qu'il avait pris l'argent de son camarade et qu'il avait ensuite poussé celui-ci dans le fossé. Il prétendit seulement, avoir agi sous l'influence de l'ivresse.

Mais les dépositions des témoins veuve Caillaux et Beauchamps, les constatations du médecin-expert ont permis d'établir que Renaux n'avait, pas plus que Broussart, bu d'alcool au moment où ces deux hommes étaient sortis du cabaret : et un sieur Walbec Clovis, qui a passé devant cet estaminet vers 9 heures et demie du soir, a constaté qu'il était fermé.

S'il est vrai que Broussart s'est rendu en état d'ivresse à onze heures du soir chez la dame Toupiol où il a passé la nuit, c'est qu'il a dû employer à boire dans d'autres débits l'argent volé au sieur Renaux.

Broussart a la réputation d'être paresseux et ivrogne : il n'a jamais été condamné.

Broussart est condamné à *six ans de réclusion.*

LES GREVES

A NEUVILLY — AU CATEAU

Imposantes manifestations. — Réception des citoyens Daudrumez, Sohier, Fiévet, Ringuier et Desmons. — Vaines tentatives de conciliation — Les réunions publiques. — Tous au Syndicat

(De notre correspondant spécial)

Lundi matin, à dix heures, les délégués au Comité de la Grève de Neuvilly attendaient à la gare nos vaillants camarades Sohier, Daudrumez et Desmons, auxquels venaient se joindre bientôt les citoyens Ringuier du *Combat*, de St-Quentin, Fiévet, maire de Caudry et Carlier, de Vertain.

Pendant toute la matinée nos amis, au siège du Syndicat ont étudié les cartes de salaire, pour les comparer aux prix de journées indiquées par Mlle Cayez dans une circulaire qu'elle a répandue à profusion dans le but d'égarer l'opinion publique.

Elle n'y réussira pas, nous reviendrons sur cette question et établirons avec des chiffres indiscutables, que pour la toile par exemple, les articles payés à Armentières 16 centimes, sont payés à Neuvilly, cinq centimes et demie ! Que dans l'ensemble des façons toiles, les salaires de Mlle Cayez sont de plus de 50 % au-dessous des salaires du tarif d'Armentières.

A la demande d'arbitrage formulée par les tisserands, M. le Sous-Préfet de Cambrai avait répondu :

Cambrai, le 2 janvier 1904.

Le Sous-Préfet de Cambrai, à Monsieur Proy Charles, secrétaire du Comité de la Grève,

Neuvilly.

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 26 décembre courant.

Comme vous avez dû l'apprendre, Mlle Cayez, — mise au courant de vos intentions en vue d'un arbitrage, — m'a écrit pour me déclarer qu'elle n'acceptait pas ce moyen d'arriver à l'entente, mais qu'elle ne refusait pas de débattre ses intérêts directement avec les délégués des ouvriers.

Voici d'ailleurs le texte de la réponse que j'ai faite à Mlle Cayez.

« J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 28 décembre dernier.

» Je regrette vivement votre décision, surtout si elle a pour effet d'amener, comme vous le déclarez, la fermeture de votre établissement.

» Je ne doute pas que le Syndicat ouvrier n'ait recommandé le plus grand calme et l'absence de toute manifestation aux grévistes. Le bon esprit de ces derniers me donne la certitude que ces sages conseils seront suivis.

» Par suite, je ne dois pas prévoir que l'ordre ni la sécurité des personnes ou des propriétés puissent être troublés à Neuvilly et j'ai lieu de m'étonner de la réponse que vous aurait faite M. le Maire qui ne m'a signalé aucune des manifestations dont vous m'entretenez.

» Du reste, tous les rapports de gendarmerie, y compris le dernier arrivé ce matin, ne font pas mention non plus des incidents dont parle votre lettre.

» J'espère toujours, néanmoins, que directement, avec une délégation d'ouvriers, vous pourrez arriver à une entente et terminer ce conflit.

» Je donne par le même courrier connaissance de la présente lettre à M. Proy, secrétaire du Syndicat de Neuvilly qui m'avait écrit pour être tiers-arbitre.

» Le Sous-Préfet :
P. BLANC. »

Il ressort bien de cette lettre que Mlle Cayez qui repoussait hautainement les propositions de conciliation de M. le Sous-Préfet, ne se faisait pas faute de demander au représentant du gouvernement un envoi de troupes, croyant sa précieuse peau en danger. Elle ne craignait pas, pour atteindre son but de mentir effrontément, accusant les grévistes de méfaits qui n'existaient que dans sa vieille imagination malade et apeurée.

Les grévistes, malgré cette manœuvre répugnante, voulant montrer à l'opinion publique de quel côté se trouve la correction et la bonne foi résolurent d'envoyer à Mlle Cayez la lettre suivante :

NOUVELLE TENTATIVE DE CONCILIATION

Neuvilly, 4 janvier 1904.

Mademoiselle Cayez,

Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai vient de nous faire savoir que vous acceptez de débattre nos intérêts réciproques avec les délégués de vos ouvriers.

Nous venons donc vous prier de vouloir bien recevoir à onze heures ce matin, la délégation.

Recevez, Mademoiselle l'assurance de nos meilleures salutations.

Par mandement :
Le secrétaire,
Ch. PROY.

Mlle Cayez accepta le rendez-vous. La lettre ci-dessous que le camarade Proy adressait au Sous-Préfet, montre le résultat de cette nouvelle tentative.

Neuvilly, 4 janvier 1904.

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte en vous accusant réception de votre lettre du 2 janvier, que nous avons adressé à Mlle Cayez un nouvel appel à la conciliation.

Notre patronne nous a reçus ce matin à 11 heures et nous a dit : « Je ne refuse pas de traiter avec vous, mais je ne puis vous faire que les concessions accordées à M. Lozé. »

Or, Mlle Cayez ne lui a rien accordé de ce que nous demandons, voici ce qu'elle concède :

1. Application immédiate de la loi de dix heures ;
2. L'abaissement de la production journalière de 5000 duites — en vue de la prime.
3. Quant aux amendes, elle veut garder moitié de celles infligées pour absences.

Mlle Cayez, à nos observations sur le prix payés dans d'autres usines, pour travaux similaires, nous répond qu'elle ne s'occupe pas de la façon dont on travaille ailleurs ; elle est maîtresse chez elle et fait travailler au prix qui lui convient.

C'est ainsi que s'explique, pour Mlle Cayez, l'aveu que nous faisait M. Lozé, qu'elle arrive à enlever à ses concurrents les travaux à la commission, à 10 % au-dessous des prix courants.

Notre situation reste donc la même, malgré votre bienveillante intervention.

Recevez, M. le Sous-Préfet, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le secrétaire du Comité :
Ch. PROY.

Nos camarades ne se découragent pas ; ils sont 450 qui ont abandonné le 7 décembre leurs 529 métiers. Ils iront jusqu'au bout de la lutte, confiants dans la solidarité du prolétariat qui ne les abandonnera pas.

LA REUNION PUBLIQUE

Bien avant deux heures, les vastes salons Claisse sont bondés. Toutes les femmes de l'usine sont aux premiers rangs, les apprentis tiennent les côtés de la salle. Un très grand nombre d'habitants du village se sont joints aux grévistes pour entendre les orateurs.

Quand les citoyens Daudrumez, Sohier, Fiévet, Ringuier, Carlier et Desmons arrivent à la tribune ils sont longuement acclamés. La réunion s'est prolongée jusque cinq heures et demie.

Les orateurs ont été vigoureusement applaudis ; le souvenir de leur passage à Neuvilly ne s'effacera pas de longtemps.

Le camarade Proy, un vaillant auquel il est juste de rendre hommage pour la vigueur et la prudence avec laquelle il conduit cette grève et la maintient dans le calme le plus absolu, déclare à l'assemblée qu'il ne veut pas faire voter sur la continuation de la grève en profitant de l'enthousiasme soulevé par cette superbe réunion. Il remet au lendemain dans l'après-midi, le vote au scrutin secret, sur la reprise du travail ou la continuation du chômage.

On ne peut que louer cette façon si sage de consulter les grévistes : mais il était facile de voir qu'il n'y aurait guère de bulletins pour une capitulation.

La sortie s'est opérée dans le plus grand ordre : la nuit tombait ; la foule s'écoulait lentement commentant les discours vibrants qu'elle venait d'entendre. On apercevait vaguement, la silhouette de gendarmes, bien inutilement dérangés. Deux d'entre eux pourtant paraissaient chargés de suivre un jeune homme qui fiévreusement manipulait un revolver dans la poche de sa jaquette à sa sortie du château de la Navette. Les enfants ne devraient pas jouer avec des armes à feu : outre que c'est dangereux, c'est défendu et nous savons des pauvres bougres menés au violon pour port d'armes prohibées. La justice est aveugle quand il s'agit des riches.

VOTE DE LA CONTINUATION DE LA GRÈVE

Notre correspondant de Neuvilly nous télégraphie :

« Aujourd'hui, mardi, a eu lieu une importante réunion.

Après une allocution du camarade Charles Proy, secrétaire du syndicat, mettant les grévistes en garde contre les émissaires patronaux payés pour amener la division parmi eux, l'assemblée générale a voté à l'unanimité la continuation de la grève à outrance, ainsi qu'un ordre du jour de confiance au comité de la grève et à la commission administrative du syndicat. Les grévistes ont ensuite quitté la salle aux cris de : « Vive la grève à outrance ! »

Le calme le plus complet continue à régner. »

Au Cateau

Nos amis ont quitté Neuvilly, à sept heures, pour se rendre au Cateau où ils avaient été appelés par des dépêches pressantes du Comité.

C'est le citoyen Claisse, le secrétaire du comité de la grève, qui les attendait à la gare du Cateau-Halte, devant laquelle s'étaient massés plusieurs centaines de grévistes. Le cortège se rend au Cateau-Ville, et cette marche silencieuse dans la nuit est impressionnante. La foule va envahir l'immense salle des fêtes, pendant que le citoyen Claisse et ses camarade du comité, mettent sous les yeux des orateurs qui vont prendre la parole dans un instant, tous les documents relatifs à la grève. Nous aurons occasion d'y revenir longuement.

LA REUNION PUBLIQUE

Plus de 1200 personnes ont répondu à l'appel des grévistes et la recette dut être fructueuse ; pas un fauteuil inoccupé, galeries et couloirs regorgeaient de monde.

Le bureau est constitué avec les citoyens Pleon père, président ; la citoyenne Victorine Poupart et Henri Giraud, assesseurs. Tous les membres prennent place sur la scène ; M. le commissaire de police se place derrière le président et éprouve le besoin de ceindre son écharpe avant même que la séance soit ouverte. Le procédé est nouveau ; ce vieil adjudant met sa sous-ventrière comme il mettait son sabre : ses collègues d'habitude mettent à remplir les corvées de leur charge plus de discrétion.

Le citoyen Claisse en termes très heureux présente les orateurs et les fait acclamer.

Le président donne d'abord la parole au citoyen Ringuier, de Saint-Quentin. Il fait un magnifique exposé des causes économiques qui produisent les conflits du textile. Il fait l'historique des dernières grèves de Saint-Quentin. L'orateur est entraînant, il soulève sa salle ; sa documentation est parfaite, et il sait imposer ses convictions.

Le citoyen Fiévet qui lui succède à la tribune, montre les admirables résultats obtenus à Caudry et dans l'industrie du tulle par l'organisation syndicale. Il justifie la grève actuelle du Cateau, en montrant la légitimité des revendications des ouvriers qui veulent l'unification des tarifs au Cateau sur les prix maxima qui y sont payés, afin d'y détruire la funeste concurrence locale des employeurs entre eux.

Notre camarade Daudrumez insiste longuement sur la nécessité pour les textiles de s'organiser régionalement par catégories, pour se rattacher ensuite à l'organisation nationale et internationale.

Le citoyen Sohier, dans une causerie pleine d'humour, a retracé toutes les phases de la grève de la vallée de la Lys. Il a su, sans aucune fatigue pour son auditoire, retenir son attention pendant plus d'une heure. Il a insisté surtout sur le caractère spontané du mouvement qui à l'improviste mettait sur la rue, en quelques heures, 15.000 grévistes. Nous n'avions certes pas désiré, dit-il, cette explosion brutale due à la misère et à la faim ; mais quand le mouvement a été déchaîné, nous n'avons pas été de ceux qui ont philosophé sur son opportunité ; nous l'avons soutenu de toutes nos forces, de toutes nos ardeurs, de toute notre foi. Daudrumez et moi n'avons pas hésité un seul instant à nous mettre à la tête des grévistes.

Fréquemment sa harangue est coupée d'applaudissements ; il a remporté un vif et très mérité succès de tribune.

Le citoyen Desmons qui lui succède, a montré la même volonté de négocier chez les ouvriers dans toutes les grèves qui depuis des mois attristent notre région et partout les mêmes refus chez les patrons, et les mêmes maladresses. Il veut espérer qu'une loi sur la conciliation et l'arbitrage, avec sanctions légales, sortira des leçons de ces conflits.

Enfin, les citoyens Magnez, trésorier, et Claisse, secrétaire du syndicat, viennent réfuter les calomnies, les mensonges, répandus contre le syndicat et contre eux par toute la presse patronale.

La salle entière leur fait une véritable ovation.

Il est minuit quand l'ordre du jour de continuation de la grève et de confiance au citoyen Claisse est voté par une immense acclamation.

Solidarité ouvrière

Des listes de souscriptions sont déposées 47, rue de Béthune, à Lille, au siège du Parti républicain socialiste, à la disposition des camarades dévoués qui voudraient bien s'en charger.

Nous adressons un très pressant appel à tous les prolétaires qui par leurs gros sous ont permis partout, à tous les textiles, de terminer par des victoires, leurs conflits.

Qu'ils veuillent adresser leur obole, soit aux camarades Claisse ou Magnez, au Cateau, soit au citoyen Desmons, au *Réveil du Nord*.

Tous pour un, un pour tous ; toutes les victoires ouvrières sont à ce prix.

L'ACTUALITÉ

L'ANNÉE NOUVELLE

Une année qui commence est toujours enveloppée d'un certain mystère... facile à percer, grâce à cette admirable science de l'astronomie qui, du reste, sert de base au calendrier. Que nous réserve celui pour l'an 1904?... Parcourons-le ensemble et notons les particularités qu'il offre en même temps que les phénomènes astronomiques.

L'année 1904 est bissextile. Février aura donc 29 jours. Il y a huit ans que ce mois accomplissait, chaque année, sa période de 28 jours !

Le premier janvier étant un vendredi, le mardi gras tombe le 16 février, Pâques le 3 avril, l'Ascension le 12 mai, la Pentecôte le 22 mai ; la Fête nationale est un jeudi. Le 15 août étant un lundi, procurera deux jours de congé consécutifs ; la Toussaint tombe un mardi, mais Noël et le prochain jour de l'an (1905) arrivant un dimanche, feront perdre une journée aux amateurs de congé.

Bonnes gens qui redoutez l'influence des superstitions, rassurez-vous ; il n'y aura qu'un seul vendredi 13 dans le courant du mois de mai.

Les saisons commenceront : le printemps, le 21 mars, à 1 heure 8 du matin ; l'été, le 21 juin, à 9 heures du soir ; l'automne, le 23 septembre, à 11 heures 49 du matin ; l'hiver, le 22 décembre, à 6 heures 23 du matin. Notre pauvre globe, comme on le voit, n'a pas une marche des plus régulières. Tantôt il avance, tantôt il retarde sur les dates des années précédentes. Il serait temps de lui donner une « conduite ».

Signalons, pour finir avec la terre, les principales marées prévues pour 1904 : elles se produiront : le 1er février, à 4 h. 42 du matin ; le 2 mars, à 2 h. 57 matin ; le 31 mars, à 0 h. 53 soir ; le 11 août, à 1 h. 7 soir ; le 9 septembre, à 8 h. 52 soir, et le 9 octobre, à 5 h. 34 matin.

*

Examinons, maintenant ce qui se passera dans le domaine céleste. Deux éclipses de soleil sont annoncées, mais elles ne feront point faire fortune, hélas ! aux marchands de verres noircis du pays de France. La première, le 17 mars, sera « annulaire » et visible dans l'océan Indien, les îles de la Sonde et le Sud de la Cochinchine. L'autre, « totale », aura lieu le 9 septembre et noiera d'ombre une partie de l'océan Pacifique ; aucune terre importante n'en bénéficiera sérieusement, sauf une partie de la côte Ouest de l'Amérique du Sud.

Quant aux phénomènes, taches, etc., tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il est probable, qu'il y en aura encore de nombreux et d'importants, et que ceux qui ont affecté le soleil cette année, et ont eu leur répercussion sur notre système télégraphique pourront bien se représenter. En effet, l'activité solaire s'est rapidement et violemment réveillée et battra son plein, sans doute, en 1904.

La lune de 1904 — qui l'eût cru ? — ne se livrera à aucune fantaisie. Elle suivra son cours, comme un bon élève d'astronomie, avec toute la gravité et la régularité désirables, et ne se fera remarquer par aucune absence, je veux dire par aucune éclipse non motivée. Que demander de plus à une lune ?..

Mais, en revanche, il y aura beaucoup plus de plaisir à goûter avec les planètes. Jugez-en par ce programme de spectacles célestes :

Mercure sera visible le soir, dans les lueurs du couchant, au commencement de janvier, dans la seconde moitié d'avril, de même en août et vers le milieu de décembre ; au contraire, il se montrera le matin, dans l'aurore, vers le milieu de février, au commencement de juin et d'octobre.

Vénus, l'étincelante Etoile du Berger, la plus semblable à la terre de toutes les planètes, comme dimensions, sera étoile du matin pendant la première moitié de l'année. Le 8 juillet, elle passera derrière le soleil, et recommencera à remonter le soir ; mais ce n'est qu'à partir de novembre qu'elle se laissera bien contempler à nouveau.

Mars est loin de nous, de l'autre côté du soleil. Aussi mal placé que possible pendant la plus grande partie de l'année, on ne pourra l'apercevoir que vers le mois de décembre, le matin. C'est en 1905 que nous le retrouverons.

Jupiter, l'immense planète, 1,279 fois grosse comme la terre, planera merveilleusement dans nos belles soirées d'automne. Avec sa puissante lumière, cet astre splendide attirera tous les regards, le soir, à partir de septembre et surtout en octobre.

Vous vous doutez bien que nous aurons à admirer aussi une brillante série d'étoiles filantes. Dans les nuits du 9 au 14 août resplendiront les belles Perséides. Quant à celles du 13 novembre, les Léonides, bien que devenues fort rares, elles semblent, malgré tout, vouloir réaugmenter en nombre : il sera bon de les surveiller du 13 au 16. Dans le même mois, les nuits du 23 au 27 nous amèneront les Bielides, les débris de l'ancienne comète de Biela disloquée.

L'année 1904, avec de tels éléments de distraction sur nos têtes, risque fort d'être des plus intéressantes. Reste à savoir si on s'amusera également à terre.

ANDRE GRIGNAN.

UNE MERVEILLE DE MÉCANIQUE

La nuit de jeudi à vendredi, qui était à cheval sur l'année écoulée et sur l'année nouvelle, a marqué un moment particulièrement intéressant pour la fameuse horloge astronomique de de la cathédrale de Strasbourg.

Sur le coup de minuit, l'horloge a indiqué l'année nouvelle au milieu d'un extraordinaire déclanchement de rouages.

Chaque début d'année est marqué par une manifestation semblable. Celle de vendredi a mis exceptionnellement en mouvement des rouages qui, depuis l'existence de l'horloge, n'ont jamais agi et qui n'agiront plus avant le 31 décembre de l'an 1999. En effet, l'horloge a donné l'année bissextile centenaire, car l'année 1900, quoique centenaire, n'était pas bissextile en vertu les conventions qui ont présidé à l'application de la Réforme Grégorienne. L'an 2.000 suivra la règle et constituera ainsi le prochain centenaire bissextil. Au moment où, dans la nuit du 31 décembre 1999, l'horloge accomplira le même travail mécanique, nous serons, très probablement, tous morts et enterrés. Voici pourquoi la nuit du 1er janvier 1904 a présenté un intérêt tout particulier pour les nombreux spectateurs que l'événement avait rassemblés autour de l'horloge astronomique de Strasbourg.

Quelques renseignements sur la fameuse horloge seront ici à leur place.

Si l'antiquité connaissait sept merveilles du monde, l'ancien empire germanique se flattait de posséder et de présenter à l'admiration des étrangers sept merveilles à peine moins remarquables. C'étaient : la tour de la cathédrale de Strasbourg, le chœur de la cathédrale de Cologne, l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, l'orgue de la cathédrale d'Ulm, la foire de Francfort-sur-Mein, l'industrie du Nuremberg et l'architecture d'Augsbourg.

De toutes ces merveilles de l'ancien Empire que reste-t-il aujourd'hui ? Les 142 mètres de la flèche de Strasbourg n'occupent plus que le 4e ou le 5e rang parmi les hautes constructions modernes. Le chœur de Cologne et l'orgue d'Ulm ont trouvé des concurrents ; la foire de Francfort, l'industrie de Nuremberg et l'architecture d'Augsbourg n'intéressent plus que quelques commerçants, quelques industriels ou quelques touristes.

Seule, l'horloge astronomique de Strasbourg a conservé toute sa valeur. Son « pouvoir attractif » loin de diminuer ne fait que croître. Elle est demeurée un chef-d'œuvre de mécanique, une merveille d'horlogerie.

C'est aux environs de 1571 que le mathématicien et astronome Conrad Dasypodius construisit la fameuse horloge qui, pendant le Moyen-Age, passa pour la conception mécanique la plus géniale qu'un cerveau humain eût jamais réalisée. Cette horloge était placée dans une nef latérale de la cathédrale à l'emplacement qu'occupe encore aujourd'hui l'horloge moderne.

Elle indique le millésime, le cycle solaire, le nombre d'or ou cycle lunaire, l'indiction, l'épacte, les lettres dominicales et enfin la date de la fête de Pâques qui fixe les fêtes mobiles de l'Eglise romaine. En dehors de ces données religieuses et astronomiques, elle met en mouvement toute une série d'automates fort curieux par leur conception mécanique, dont le plus populaire est le coq qui bat des ailes et pousse son cri victorieux.

La légende raconte que le « magistrat » de Strasbourg, jaloux de conserver pour la cité cette merveille unique, fit crever les yeux à Dasypodius pour l'empêcher de construire une œuvre analogue. Avant de se livrer au bourreau, le malheureux demanda et obtint la suprême faveur de regarder encore une fois son chef-d'œuvre. Entré dans la cage des rouages, il enleva une pièce du mécanisme et la brisa. L'horloge s'arrêta et nul ne put lui rendre la vie.

Il s'agit d'une légende populaire et qui ne semble reposer sur aucun fait précis. En réalité, l'horloge fonctionna jusqu'en 1789, où elle s'arrêta définitivement vers le début de la grande Révolution.

C'est en vain que de célèbres mécaniciens cherchèrent à rendre la vie à l'horloge. Elle était définitivement morte.

En 1842, un horloger strasbourgeois, Schwilgué, dont le nom est resté célèbre dans les annales de la mécanique, fit une horloge nouvelle qui remplaça l'œuvre de Dasypodius. Il copia l'ancienne horloge tout en la perfectionnant. Si l'horloge de 1571 fut une œuvre admirable de serrurerie artistique, l'horloge de 1842 est un bijou de précision mécanique réglé pour plusieurs siècles, œuvre inégalable et demeurée inégalée jusqu'à ce jour.

Une description complète de l'horloge prendrait trop de place et la description ne saurait rendre la beauté harmonieuse de cette œuvre unique.

L'horloge ayant été construite au temps français, elle continue à marquer l'ancienne heure, de 29 minutes en retard sur l'heure de l'Europe centrale. Il n'a pas été possible de germaniser cette merveille de mécanique.

Tous les jours à midi 29, de nombreux curieux venus de partout assistent au « jeu ordinaire », le défilé des apôtres devant le Christ qui bénit ; les quatre âges de la vie défilant devant une cloche qu'ils font résonner ; la mort marquant les heures avec un ossement tandis qu'au sommet de la tour de gauche le coq bat des ailes et lance le cocorico qui résonne joyeusement dans l'énorme nef de la cathédrale.

Pour le déclanchement centenaire bissextil de vendredi matin, un public nombreux garnissait tout l'espace disponible devant l'horloge. Dans un silence religieux on écoutait le tic-tac du pendule marquant les secondes enfuies tandis que de temps en temps la voix des gardiens s'élevait : « Gare aux pick-pockets. Actung den Taschendieben. Beware of pick-pockets. » Tout à coup, un bruit formidable de rouages s'éleva de la cage, les figurines se mettaient en mouvement ; en bloc les indications astronomiques se mirent à jour et, en haut, tout au sommet de sa tour, le coq se mit à chanter. Les spectateurs assistaient à une scène que l'auteur de l'horloge ne vit jamais et que nul d'entre eux ne reverra à nouveau.

Dernière Heure

L'Affaire Dreyfus

Paris, 5 janvier. — M. Baudoin, procureur général, n'a pas encore saisi la chambre criminelle de la cour de cassation de la demande en révision du procès Dreyfus, formée par le capitaine Dreyfus. Avant de rédiger le réquisitoire introductif le procureur tient à étudier minutieusement toutes les pièces du dossier.

FORMIDABLE EXPLOSION

Penzance, 5 janvier. — Une formidable explosion s'est produite à la fabrique de nitro-glycérine de l'usine nationale d'explosifs de Hayle, dans le pays de Cornouailles. Il y a quatre tués et plusieurs blessés.

Une nappe de fumée noire recouvre tous les environs. Presque toutes les croisées du village de Stives, à trois milles de là, ont été brisées ; beaucoup de carreaux dans la ville de Penzance, qui est à huit milles de l'usine, ont été cassés.

Cependant les dégâts ne sont pas très considérables dans l'usine même.

Un député hongrois assassiné

Budapesth, 5 janvier. — M. Paul Eremito, membre libéral de la Chambre des députés, a été tué ce matin à Baggkikinda par deux jeunes paysans qui ont tiré sur lui des coups de revolver et l'ont frappé avec des barres de fer. Les auteurs de ce meurtre ont agi par esprit de vengeance. Leur père a perdu un procès dans lequel il avait M. Eremito comme adversaire.

La vengeance d'un balayeur

Paris, 5 janvier. — Un employé du service de balayage de la ville de Paris, Jules Ruby, âgé de 29 ans, avait essuyé hier une remontrance de son chef, M. Henri Brosse, âgé de 38 ans, parce qu'il avait commencé son travail à une heure trop tardive.

Ce matin, la colère que lui avait causée cette réprimande était loin d'être calmée. Comme il se trouvait, vers quatre heures, au rendez-vous de l'équipe dont il faisait partie, à Auteuil, il manifesta son désir de se venger. Précisément M. Brosse arrivait ; Ruby se jeta sur son chef et lui porta un coup de tranchet dans le dos, dans la région de l'omoplate gauche.

Tandis que le meurtrier était arrêté, M. Brosse était transporté à l'hôpital Boucicaut. La blessure de ce dernier, quoique grave, ne met pas ses jours en danger.

Ruby est marié et père de quatre enfants. M. Brosse qui est employé au service du balayage et remplit par intérim les fonctions de chef d'équipe, est père d'un petit garçon.

FEUILLETON DU 7 JANVIER. — N° 136

MARTYRE D'UN CŒUR

PAR

Pierre Maël

QUATRIEME PARTIE

LA CHUTE D'UN TITAN

XII

Episodes

Vivement, le bandit ressaisit sa propre lanterne et se rejeta dans l'ombre de la niche, afin de laisser passer le visiteur imprévu. Et, soudain, éclairée par la lanterne mouvante, une femme apparut.

Une femme, une jeune fille plutôt. Elle entra dans l'étroit réduit.

Elle vit Tweed étendu, Samuel Higgins debout, tapi dans l'ombre.

Une exclamation jaillit de ses lèvres, elle recula instinctivement.

Trop tard ! Le bandit s'était rué sur elle, lui avait arraché sa lanterne, l'avait poussée dans le gouffre infernal, où elle s'était abîmée avec un cri.

A ce cri d'autres voix avaient répondu, d'autres pas avaient résonné, des pas d'hommes, cette fois, de plusieurs hommes. Et Sam, éperdu, s'était enfui vers la porte de fer et avait refermé la geôle derrière lui.

XIII

L'autre frère

Tandis que Jeanne, Pierre et Jossic sortaient du souterrain et redescendaient par le chemin périlleux des roches vers l'étage inférieur de la crypte, où leurs hypothèses furent confirmées par la découverte de la lampe de Jeanne au milieu des eaux du canal au manoir, Yves Kerdic, mis au courant des évènements par sa fille, resserrait sa surveillance sur le misérable Jossic, toujours enfermé dans sa chambre.

Celui-ci, d'ailleurs, ne manifestait aucune velléité de fuite.

Il n'avait pas touché aux mets présentés par Louise. Il était tombé dans une prostration profonde, un état semi-comateux manifesté par un sommeil lourd que traversaient des soubresauts convulsifs, tel que le malheureux était incapable de fournir le moindre éclaircissement sur les évènements imprévus et inexplicables qui venaient de se dérouler avec une si foudroyante rapidité.

— Il n'y a pas une minute à perdre, dit vivement le jeune Pelgas. Il faut courir tout de suite à la gendarmerie.

Les faits sont patents, et non seulement il n'est plus possible de les dissimuler, mais c'est même un devoir pour nous de les porter à la connaissance de la justice.

N'oublions pas, d'ailleurs, que nous avons laissé dans le caveau un homme mourant auquel il faut donner des soins.

—Oui, dit Jeanne, le silence n'est plus possible. Il faut agir.

Et, comme Berthe et Louise étaient retenues à cette heure auprès de Cora Helwitt à Saint-Brieuc, on dut tout raconter à la bonne Mme Pelgas.

Cela lui causa un saisissement effroyable qui, pendant quelques instants, lui ôta jusqu'à la faculté de penser.

Elle se ressaisit néanmoins et partagea la manière de voir de son petit-fils et de Jeanne du Guer.

Celle-ci, à peine rentrée dans la chapelle, s'était jetée à genoux sur les marches du vieil autel.

Elle avait prié là avec les élans d'une ardente ferveur.

Et, en se relevant, elle avait dit à Pierre, en le regardant fixement :

— Eh bien ! me juges-tu folle désormais ? Estimes-tu que mes hallucinations étaient fausses ? Tout n'a-t-il pas été rigoureusement vrai, mon rêve aussi bien que ma dernière vision ?

Et le jeune homme troublé, le front penché, répondit, s'inclinant devant le mystère :

— Tout a été vrai, en effet. La légende ne ment pas. Le sang du Guer a une protectrice invisible.

Il laissa la jeune fille, et accompagné de Joël, s'empressa de courir jusqu'à Saint-Aignan.

Il y trouva Michel et Alain en conversation avec l'excellent Marius.

Tous trois attendaient impatiemment des nouvelles du manoir.

Lorsqu'ils connurent les derniers évènements survenus dans la matinée, ils se rangèrent à leur tour au sentiment du jeune Pelgas et reconnurent qu'il serait à la fois imprudent et puéril de différer une démarche auprès de la justice.

—Mais, fit remarquer Cérès, la gendarmerie ne peut agir sans un ordre du parquet. Pendant ce temps, les deux coquins auront tout le loisir de s'enfuir. Peut-être ferions-nous bien de nous assurer tout de suite de leurs personnes.

Michel tressaillit. Il se rappela la promesse qu'il avait faite à Cora de laisser à Ponce Hygin, s'il était possible, la faculté de se dérober au châtiment.

— Nous n'avons pas le droit d'intervenir, dit-il. La loi ne reconnaît pas à des accusateurs le droit d'être juges et parties dans leur propre cause.

— Possible, commandant, remarqua Alain un peu bourru, mais, en attendant, comme dit Marius, et grâce à cette réserve, ils vont nous glisser dans les doigts.

— Nous ne pouvons violer la loi, mon cher Alain, répliqua Michel.

— En ce cas, reprit Pierre, ne perdons pas de temps et courons au plus pressé, c'est-à-dire chercher le brigadier de gendarmerie.

L'émotion fut considérable parmi les représentants de la loi.

Ils ne pouvaient douter du témoignage de gens qu'ils connaissaient de longue date et pour lesquels ils professaient le plus sincère respect.

Mais le brigadier était un homme d'intelligence et de décision.

Il dépêcha donc sur l'heure un gendarme pour porter, à franc étrier, un avis au parquet de Saint-Brieuc, qu'il avisait en même temps par un télégramme.

Puis, accompagné d'un second gendarme, il se rendit en personne au manoir du Guer, descendit dans la crypte par le caveau et remonta à l'étage supérieur par le dangereux escalier des éboulis.

Cette fois, on s'était muni de cordes, d'échelles, de civières.

La maréchaussée entra dans le souterrain guidée par Joël et Pierre.

Elle fut suivie par Michel et Alain, dont l'aide pouvait être précieuse.

Les six personnes retrouvèrent Austin Tweed étendu à la même place où l'avaient laissé ceux qui l'avaient découvert.

Le vieillard n'était pas mort, mais il était manifeste qu'il n'avait que peu de moments à vivre.

—Il y a certainement une autre issue à ce souterrain, dit le brigadier.

— N'en doutez pas, répondit Pierre L'homme qui a essayé de tuer Jeanne du Guer et qui est certainement le criminel, ne s'est point enfui par le chemin que nous venons de suivre, car il serait passé près de nous. Or, nous ne l'avons pas vu. Donc, il a dû suivre une autre voie.

On s'enfonça dans les ténèbres. Grâce à l'abondance du luminaire, l'exploration fut rendue plus facile.

On revint ainsi jusqu'au puits et à la niche où le malheureux Tweed avait traîné pendant six mois son affreuse captivité.

Et brusquement, on se trouva en présence d'un mur, d'un vrai mur de maçonnerie, indiquant que de ce côté le souterrain avait été fermé avec intention.

— C'est ici, dit le brigadier, que doit se trouver l'autre issue.

Et, s'adressant à Joël, il lui demanda :

— A quelle partie du domaine correspond cette portion du sous-sol ?

— Voilà ce que je ne pourrais vous dire au juste, répondit l'aîné des Kerdic. Mais je présume qu'elle doit se trouver au-dessous du col du Kerniou, que Mlles du Guer ont vendu à M. Hygin, et où celui-ci a fait construire son usine.

— En ce cas, il faut interroger M. Hygin sur-le-champ.

On dut revenir en arrière. Il était urgent d'arracher le moribond à cette atmosphère de cave, de le porter au grand air et à la lumière.

La chose ne se fit pas toute seule, cela va sans dire. On n'avait qu'une voie ouverte, celle de la falaise.

Avec d'extrêmes difficultés, des efforts vingt fois renouvelés, on parvint enfin à faire passer le corps inerte du mourant entre deux blocs moins serrés que les autres.

Puis, à l'aide de cordes attachées à la civière, on dut le couler le long de l'effrayante faille et le reporter jusqu'à la crête de la falaise écroulée.

La pénible besogne prit plusieurs heures et ne s'acheva qu'au coucher du soleil.

Austin Tweed fut déposé provisoirement dans le salon du manoir, après que Mme Pelgas, aidée d'une des servantes de la ferme, eût prodigué au malheureux d'indispensables soins de propreté.

Et lorsque Jeanne, malgré sa répugnance, se trouva en présence de ce moribond auquel le médecin de Saint-Aignan avait rendu une apparence de vie, elle murmura :

— La justice de Dieu a d'impénétrables desseins. Voici qu'elle ramène pour y mourir, le meurtrier aux lieux mêmes où il a commis son crime.

Et comme l'assistance la considérait avec une stupeur facile à comprendre :

— Messieurs, prononça gravement la jeune fille, ce vieillard que vous voyez là, près d'expirer, est l'assassin de mon père. C'est lui qui, il y a huit ans, accompagné de l'autre homme, celui qui, depuis hier soir, est enfermé dans une chambre de la ferme, a donné la mort, une nuit, au commandant du Guer. On me crut folle à cette époque, on a pu s'assurer depuis que je possède toute ma raison.

Elle prononça ces paroles d'une voix grave et religieuse.

Personne dans l'assistance ne songea à révoquer en doute son témoignage.

Jeanne n'avait-elle pas, depuis cette date lointaine, fourni d'incontestables preuves de la redoutable et mystérieuse faculté que lui avait octroyée la nature.

(A suivre).